



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les Ministres

Paris, le 2 octobre 2026

Réf : MEFI-D26-08600

Monsieur Fabrice COUDOUR
Secrétaire général de la FNME-CGT

Monsieur Alexandre GRILLAT
Secrétaire général de la CFE Énergies

Madame Laure LAMOUREUX
Secrétaire générale de la FCE-CFDT

Madame Sandrine TELLIER
Secrétaire générale de FNEM-FO

Mesdames les secrétaires générales, Messieurs les secrétaires généraux,

Il y a plusieurs mois, nos cabinets ont fait part dans un souci de transparence à vos fédérations du constat par la Procureure générale près la Cour des comptes du caractère irrégulier du barème actuellement utilisé par nos services pour apprécier l'assiette sociale et fiscale correspondant à l'avantage en nature Énergie ou « tarif agent » dont bénéficient les agents statutaires des industries électriques et gazières.

La Cour, juridiction financière indépendante, considère que le barème, dans les principes qu'il fixe pour la détermination de l'assiette sociale et fiscale de cet avantage en nature, pourrait méconnaître la loi qui exige une évaluation « à la valeur économique réelle ».

Lors de votre journée de mobilisation du 15 septembre dernier, vous avez pu exprimer à la Porte-parole du Gouvernement, ministre déléguée chargée de l'Énergie, les fortes inquiétudes que cette situation suscite pour les agents actifs et retraités des industries électriques et gazières, notamment sur la question de l'avenir du tarif agent.

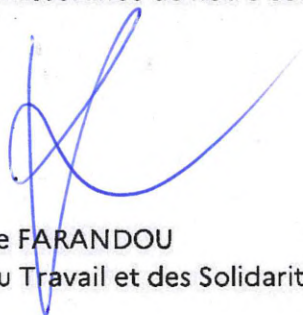
.../...

À la suite de l'échange que vous avez tenu avec nos cabinets ce jour, nous souhaitons donc rappeler que la position du Gouvernement reste inchangée sur ce sujet : aucune remise en cause, ni réforme du tarif agent, dont nous mesurons la place centrale dans le contrat social des industries électriques et gazières, n'est envisagée ni ne sera conduite par l'exécutif.

Concernant la mise en conformité de l'assiette sociale et fiscale de l'avantage en nature associé, le Gouvernement ne retiendra en 2027 aucune évolution ayant un impact sur la fiche de paie des agents actifs des industries électriques et gazières et sur les ressources financières des agents retraités, tant d'un point de vue fiscal que social.

Le système barémisé actuel peut par ailleurs soulever certaines interrogations en termes d'équité entre agents, comme en termes de maîtrise de la consommation dans un contexte de tension sur les ressources énergétiques de notre pays. Par conséquent, nous souhaitons que puisse s'ouvrir, au sein de la branche et de chacune des entreprises concernées, un dialogue serein entre représentants des agents et des employeurs, en vue de proposer à plus long terme au Gouvernement des évolutions consensuelles et accompagnées, allant dans le sens d'une appréciation plus fine de la consommation de chacun.

Nous vous prions de croire, Mesdames les Secrétaires générales, Messieurs les Secrétaires généraux, à l'assurance de notre considération distinguée.



Jean-Pierre FARANDOU
Ministre du Travail et des Solidarités



Maud BREGEON
Porte-parole du Gouvernement,
Ministre déléguée chargée de l'Énergie

Copie :

- Monsieur Bernard FONTANA, Président - Directeur général d'EDF
- Madame Catherine MacGREGOR - Directrice générale d'Engie
- Madame Marianne LAIGNEAU - Présidente d'ENEDIS
- Madame Emilie PIETTE - Présidente du directoire de RTE
- Madame Laurence POIRIER-DIETZ - Directrice générale de GRDF